



Vous avez le droit d'être représenté par un avocat pour cette convocation, ainsi qu'à demander à un avocat de vous aider à préparer ce formulaire.

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LA « DÉCLARATION TENANT LIEU DE COMPARUTION PERSONNELLE »

Pour comparaître par déclaration écrite, remplissez dûment et signez le formulaire de déclaration tenant lieu de comparution personnelle (ci-joint) et envoyez-le par courrier postal au bureau où se tiendra votre audition. **Ce formulaire doit être reçu au moins deux semaines avant la date de votre audition.**

Lors de votre audition, le juge entendra le témoignage du policier, puis il versera votre déclaration écrite au dossier. Le juge examinera votre déclaration écrite et toute preuve qui l'accompagne. Le juge prononcera un verdict de « culpabilité » ou de « non-culpabilité » comme si vous étiez présent.

Comment remplir la Déclaration tenant lieu de comparution personnelle

1. Inscrivez votre nom complet, votre adresse et votre numéro de contravention.
2. Si vous avez plusieurs contraventions, utilisez une Déclaration tenant lieu de comparution personnelle pour chacune d'elles.
3. Indiquez en détail pourquoi vous estimez être « non coupable » de la ou des infractions. Si nécessaire, utilisez des pages supplémentaires.
4. Apposez votre signature et inscrivez la date dans la section « Certification ».

Quelle documentation doit accompagner la Déclaration tenant lieu de comparution personnelle

1. Une photocopie de votre permis de conduire ou d'une autre pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement.
2. Toute preuve (documents, pièces à conviction, photos, attestations sous serment, etc.) que vous souhaitez que le juge prenne en compte pour statuer sur votre affaire. (Ces éléments ne vous seront pas restitués.)

Quand et où envoyer par courrier postal la Déclaration tenant lieu de comparution personnelle

1. Votre Déclaration tenant lieu de comparution personnelle et toute preuve doivent être reçues au moins deux semaines avant la date de l'audience.
2. Votre Déclaration tenant lieu de comparution personnelle doit être envoyée par courrier postal au Bureau des infractions au Code de la route (TVB Office) où aura lieu votre audition.
3. Si vous ne connaissez pas l'adresse du Bureau des infractions au Code de la route, consultez le site dmv.ny.gov/pleadandpay ou appelez le (718) 488-5710.

Rappels importants (après réception de votre déclaration)

Si votre audition est reportée, nous utiliserons votre déclaration à n'importe quelle date d'audience ultérieure. Vous serez également informé de la nouvelle date par courrier, pour vous permettre de vous présenter en personne si vous le décidez.

Questions supplémentaires ou demande d'ajournement

1. Vous pouvez appeler le (718) 488 5710.
2. Consultez le site dmv.ny.gov.

Le fait de ne pas nous envoyer la déclaration dans les délais, de ne pas se présenter en personne ou de ne pas bénéficier d'un ajournement peut avoir les conséquences suivantes :

- la suspension de votre autorisation de conduire ; et
- des frais de résiliation de suspension de 70 \$.



Nom : _____ RÉF. : N° de contravention _____

Je suis l'automobiliste décrit dans la contravention ci-dessus. Je suis accusé d'avoir commis une infraction au Code de la route et j'ai plaidé « non coupable » de cette accusation.

Mon adresse est : _____

Ma date de naissance est : _____ / _____ / _____

Je demande au juge du tribunal administratif (Administrative Law Judge) de lire et d'examiner ma déclaration, et de la verser au dossier avant de prendre une décision à mon sujet. Je renonce à mon droit de comparaître en personne, d'interroger des témoins ou de m'opposer à toute preuve présentée à l'audience. Je comprends que la présente déclaration constitue ma comparution dans cette affaire.

Je comprends qu'en mon absence, le juge du tribunal administratif (Administrative Law Judge) et le Département des véhicules motorisés (Department of Motor Vehicles) peuvent intenter contre moi toute action en justice autorisée, comme si j'étais présent à l'audience. Ces actions comprennent, mais sans s'y limiter, l'imposition d'amendes, de surtaxes et de frais, ainsi que la suspension ou la révocation de mon permis de conduire ou de mon autorisation de conduire ou de mes immatriculations. Je me réserve le droit de faire appel de toute décision contre moi.

Vous DEVEZ expliquer pourquoi vous estimez être « non coupable ». Vous DEVEZ joindre une copie de votre permis de conduire ou d'une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement. (Si nécessaire, joindre des feuilles supplémentaires et des copies de toute preuve.)

CERTIFICATION : Je certifie, sous peine de parjure, que toutes les informations que j'ai fournies dans cette Déclaration et tous les documents à l'appui sont véridiques. Je comprends que toute fausse déclaration en lien avec cette déclaration peut m'exposer à des poursuites pénales en vertu de la loi pénale de l'État de New York.

SIGNÉ X _____
Signature de l'automobiliste

_____/_____/_____
Date